# Pour contester votre Forfait de Post Stationnement Majoré

Adressez un courrier de réclamation en lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 30 jours, à :

Commission de Contestation du Stationnement Payant
TSA 51544

87021 LIMOGES Cedex 9 Vous pouvez télécharger l'imprimé de recours sur le site : www.ccsp.fr

#### Pour arrêter les poursuites

- \* Pour débloquer rapidement votre compte bancaire :
- Demander à votre banque de verser les fonds immédiatement
- \* Pour obtenir rapidement la mainlevée de la saisie adressée à votre employeur ou à votre caisse de retraite :
- Payez la somme due à la Trésorerie Amendes et la mainlevée sera adressée directement à votre employeur ou à votre caisse de retraite
- \* Pour débloquer rapidement la carte grise de votre véhicule :
- Payez la somme due à la Trésorerie Amendes ou contacter le Centre Amendes Service par messagerie :

cas.toulouse@dgfip.finances.gouv.fr

ou par téléphone : 05.40.13.08.50



Fraternité



### La Trésorerie Alpes-Maritimes Amendes vous informe

## Comment contacter la Trésorerie Amendes



Par téléphone, du lundi au vendredi, de 8H30 à 12H et de 13H30 à 16H au 04 97 03 31 00



Par messagerie: t006014@dgfip.finances.gouv.fr



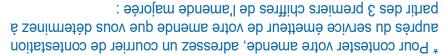
Sur rendez-vous:

par téléphone : 04 97 03 31 00sur le site www.impots.gouv.fr

À noter: Pour obtenir la liste de vos amendes majorées, de vos forfaits post-stationnement majorés ou de vos condamnations pénales impayées, demandez votre « Bordereau de Situation » par messagerie à : t006014@dgfip.finances.gouv.fr en précisant votre identité, votre date de naissance et votre adresse actuelle

### Pour contester votre amende

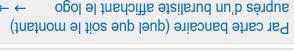
sur votre avis de paiement: Vous devez vous adresser au service mentionné



- Amende commençant par 011 ou 771:
- BP 1669 Service réclamations 06012 NICE Cedex 1 ⇒ à l'Officier du ministère public – Tribunal de police de Nice -
- Amende commençant par 081:
- à l'Officier du ministère public − Commissariat de police de
- Cannes BP 268 1 avenue de Grasse 06400 CANNES
- : AADAA səbnəmA -
- C2 41101 32811 KENNES C696X 8 → à l'Officier du ministère public près de Contrôle automatisé
- Amende commençant par 891 :
- pouvez appeler le 0806 605 381 (numéro gratuit) Si vous souhaitez être accompagné dans vos démarches vous Traitement des AFD - CS 41101 - 35911 RENNES Cedex 9. recommandée avec accusé de réception au Service ettre allez sur le site www.antai.fr ou bien adressez une lettre
- numéros suivants pour obtenir les références de télépaiement : - Si vous ne disposez pas de votre avis de paiement, contactez les
- concernant les radars \$\,0806\,606\,606\,pour\ les infractions
- : (9v9) électronique ⇒ 0806 609 625 pour le procès-verbal automatiques
- stationnement gênant et interception, excès de vitesse
- CPS) 145 pour le forfait post-stationnement (FPS)
- ... TSVP... ⇒ 0806 605 381 pour les amendes délictuelles

### Pour payer votre amende





pour les amendes comportant un QR CODE



PROXIMITE
PRICE OF

pour les amendes comportant un QR CODE auprès d'un buraliste affichant le logo En espèces (maximum 300 €)



: səpuəmA Par virement bancaire sur le compte de la Trésorerie

identifiant SWIFT: BDFEFRPPCCT IBAN FR49 3000 1005 9606 8F00 0000 067

(les références du dossier doivent être mentionnées afin

d'éviter toute erreur d'affectation)



expédié à l adresse suivante : du chèque pour éviter toute erreur d'affectation) références du dossier doivent être mentionnées au verso Par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public (les

Trésorerie Alpes-Maritimes Amendes - CS 10001

06084 NICE Cedex 1

0806 20 30 40 • Sur le serveur vocal de paiement des amendes :

Amendes au 04 97 03 31 00 • Par téléphone auprès de la Trésorerie Alpes-Maritimes



(par carte bancaire) muni de votre avis / jugement Dans les centres des Finances publiques